



CHARTRE DE LA FONDATION CŒUR & RECHERCHE

La Fondation Cœur & Recherche est une Fondation Reconnue d'Utilité Publique dont la mission principale est de financer des projets de recherche clinique français, multicentriques et transversaux, en cardiologie et cela dans le but d'améliorer la prise en charge des patients souffrant d'affections cardiovasculaires.

La Fondation et l'Entreprise peuvent établir trois types de relations :

- **Mécénat** : don de l'Entreprise (numéraire, nature et/ou compétences) qui soutient les missions statutaires de la Fondation en général ou qui est fléché vers une action spécifique de la Fondation.
Le mécénat contribue au financement des projets de recherche dotés par la Fondation. En matière de recherche, le mécène ne bénéficie d'aucune contrepartie.
- **Sponsoring** : parrainage par l'Entreprise d'une action de communication ou d'un événement qui a pour finalité d'associer les deux images et d'apporter de la visibilité et de la notoriété aux deux parties.
- **Partenariat de recherche** : projet de recherche scientifique collaboratif conduit par la Fondation pour le compte de l'Entreprise.
L'Entreprise conserve ses droits à la propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche conduite qui détient les droits à la propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche conduite sauf si des conditions différentes sont précisées par contrat.

La Fondation a la volonté d'être un acteur majeur en cardiologie et de contribuer à renforcer les synergies entre les équipes de recherche françaises.

La Charte de la Fondation exprime les valeurs et les règles des relations partenariales entre la Fondation et les Entreprises et Fondations d'Entreprise qu'elles soient de mécénat, de sponsoring ou de recherche partenariale.

1/ La Fondation et l'Entreprise s'engagent à respecter, promouvoir et défendre l'intérêt légitime des patients et à œuvrer au profit de la santé publique.

2/ Dans le cadre de leurs relations, la Fondation et l'Entreprise partagent des valeurs communes, collaborent ensemble à la réussite de la mission de la Fondation et assurent la transparence des actions conduites.

3/ La Fondation s'engage à sélectionner les projets de recherche et les équipes scientifiques en toute transparence et honnêteté et veille à éviter les conflits d'intérêts. L'Entreprise s'engage à respecter l'indépendance du processus de sélection des projets par la Fondation.

4/ La Fondation et l'Entreprise s'engagent à respecter les principes éthiques des équipes de recherche, leur indépendance scientifique pour conduire les projets soutenus.

5/ La Fondation et l'Entreprise s'engagent à respecter leurs droits de propriété intellectuelle respectifs ainsi que ceux des équipes de recherche impliquées.

6/ La Fondation reconnaît, apprécie et valorise l'importance de la contribution de ses mécènes, donateurs, bénévoles, collaborateurs et tous ceux qui l'entourent pour accomplir sa mission.

7/ La Fondation, l'Entreprise et les équipes de recherche soutenues se mobilisent ensemble pour une communication intelligible, concertée et partagée.

8/ La Fondation et l'Entreprise s'engagent à garder confidentielle toute information partagée dans le cadre de leurs relations, qu'elle concerne la Fondation, l'Entreprise, les partenaires ou les actions conduites en commun.

9/ La Fondation est administrée par une gouvernance impliquée et désintéressée. Le Conseil d'Administration conduit des actions conformément aux principes dictés par ses statuts et son règlement intérieur et s'engage à mener une gestion transparente et responsable des financements apportés par l'Entreprise et à lui en rendre compte.

10/ L'Entreprise accepte la présence de nouveaux partenaires et ne peut formuler d'exclusivité dans ses relations avec la Fondation.

11/ La Fondation s'entoure de collaborateurs et de bénévoles honnêtes et respectueux de la mission de la Fondation et de ses partenaires.

12/ La Fondation et l'Entreprise agissent de façon socialement responsable et éthique et s'engagent à respecter la loi et la réglementation en vigueur.

CETTE CHARTE EST RESPECTEE :

- **Par la Fondation, sa gouvernance (Conseil d'Administration et Conseil Scientifique) ;**
 - **Par ses collaborateurs et ses bénévoles ;**
 - **Par ses mécènes et donateurs ;**
- **Par le Comité de Parrainage, les ambassadeurs et soutiens ;**
 - **Par les équipes de recherche soutenues.**

**La Fondation et ses partenaires honorent cette charte de bonnes pratiques lors de leurs relations partenariales et s'engagent à l'améliorer continuellement.
Ensemble, ils cherchent à innover, à susciter de nouvelles idées, de nouvelles approches et de nouveaux comportements.**